

# CULTURE ACTIONS



LE DISPOSITIF D'AIDES ET  
D' **ACCOMPAGNEMENT**  
**AUX PROJETS**  
**CULTURELS ET**  
**INITIATIVES ÉTUDIANTES**  
PAR LE RÉSEAU DES CROUS ET DU CNOUS



# CULTURE-ACTIONS

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS-CROUS) a pour mission d'être au service des étudiants et d'accompagner leurs projets. Le réseau des CROUS et du CNOUS vous aide à devenir acteur de la vie culturelle universitaire, en soutenant financièrement vos projets artistiques et vos engagements citoyens au service de la collectivité.

## LES OBJECTIFS

**Valoriser et encourager** les initiatives et projets étudiants qui privilégient le partage des connaissances et la transmission des savoirs (à l'exclusion des conférences) dans les domaines de :

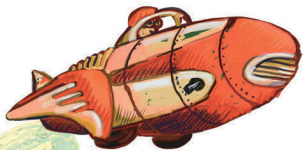
- **Action culturelle** : arts visuels, cinéma, danse, design, littérature, écriture, multimédia, poésie, théâtre, musique, photographie, mode, création artistique, peinture, bande dessinée.
- **Engagement et solidarité** : citoyenneté, solidarité locale, nationale et internationale, environnement, sport, économie, développement durable.
- **Jeune Talent** : mise en valeur de la création artistique dans tous les domaines culturels.
- **Scientifique et Technique** : aide aux projets privilégiant la recherche, les sciences, l'informatique, la technologie.

Sont également concernés tous les **projets d'animation** des structures des CROUS et des campus (restaurants, résidences, cafétérias).



## QUELQUES CHIFFRES EN 2010

- Plus de **1 000 projets** aidés financièrement.
- Les CROUS réunissent plus de **77 commissions** à la sélection des projets.
- Au total, **606 603 €** ont été versés.



## LES DISPOSITIFS

### Les aides financières ou subventions régionales

Chaque CROUS fixe le montant du budget à allouer à un projet étudiant sélectionné selon la pertinence et l'originalité.

### Les prix nationaux

Chaque CROUS sélectionne et envoie, à la fin du mois de septembre à Paris (CNOUS), les projets susceptibles de participer aux concours nationaux Culture-ActionS.

Prix **Culture** : 2 500 € (1<sup>er</sup>), 1 800 € (2<sup>e</sup>) et 1 500 € (3<sup>e</sup>).

Prix **ActionS** : 2 500 € (1<sup>er</sup>), 1 800 € (2<sup>e</sup>) et 1 500 € (3<sup>e</sup>).

Prix **Sciences et techniques** : 2 000 €.

Prix **Jeune talent** : 2 000 €.

## LE RÔLE DU SERVICE CULTUREL DES CROUS

- Accompagner le projet : démarches administratives, dates des commissions régionales, suivi du dossier.
- Conseiller et aider sur le montage, la constitution du dossier de candidature.
- Orienter les étudiants vers des professionnels ou sponsors du secteur d'activité.
- Présenter le projet auprès des instances régionales et nationales.

## LES + CULTURE-ACTIONS

- Forum Futur Étudiants (FFE) : 1<sup>er</sup> prix ActionS 2010 (CROUS Antilles-Guyane) a créé le FFE connexion internationale - Opération coup de pouce aux jeunes ultramarins (1<sup>re</sup> édition 4 juin 2011).  
[www.ffe2011.org](http://www.ffe2011.org)  
[contact.ffeconnexion@gmail.com](mailto:contact.ffeconnexion@gmail.com)
- Journal international : 2<sup>e</sup> prix Culture 2010 (CROUS Lyon) a publié en juin 2011 un journal bimestriel, *le Petit journal international*.  
[journal-international@orange.fr](http://journal-international@orange.fr)

# LES CONDITIONS

## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet doit :

- Être présenté OBLIGATOIREMENT par un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et une formation donnant droit au statut étudiant, un groupe d'étudiants ou une association étudiante.
- Être novateur ou, si déjà présenté les années précédentes, doit contenir de nouveaux paramètres (pas de reconduction d'un évènement à l'identique).
- Mettre en exergue une dynamique d'animation de la vie étudiante (au minimum, une restitution de projet dans le milieu étudiant faisant partie intégrante du projet et développée dans le dossier : la commission en appréciera la pertinence).
- Avoir un cofinancement avec d'autres partenaires publics ou privés (aide matérielle chiffrable ou financière).
- Avoir un budget équilibré (**pour une deuxième demande, il est exigé de fournir le bilan de l'année précédente**).
- Prévoir l'engagement à faire apparaître le logo du CROUS sur le projet lui-même et tout autre outil de communication.

## LES CRITÈRES DE NON-ÉLIGIBILITÉ

Les projets :

- Réalisés à la date limite de dépôt du dossier.
- À but lucratif ou commercial.
- Avec un budget destiné à une dépense d'investissement à un fonctionnement associatif.
- Validant le cursus universitaire de l'étudiant (il s'agit des projets sanctionnés par une note ou toute autre forme d'évaluation, donnant lieu à la rédaction d'un mémoire ou d'un rapport, tutorés (même sans évaluation) par un ou des professeurs, mis en place lors de temps spécifiques faisant partie du cursus pédagogique d'une formation et enfin des projets dont l'objet est identique au sujet de recherche universitaire du ou des porteurs de projet).
- Les participations à un raid.
- Les voyages touristiques.
- Les fêtes corporatistes (gala, soirée d'intégration).

## LES DÉMARCHES

1. Rechercher des partenaires.
2. Prendre contact IMPÉRATIVEMENT avec le service culturel CROUS.
3. Remplir le dossier de candidature Culture-ActionS à retirer auprès de votre CROUS ou à imprimer sur [www.culture.cnous.fr](http://www.culture.cnous.fr)

## LA SÉLECTION DES DOSSIERS

### Les aides financières ou subventions régionales

Si votre projet remplit les critères d'éligibilité, **vous devez vous préparer à le présenter oralement devant la commission régionale.**

Composée de représentants étudiants, des universités, des collectivités locales, de professionnels du milieu culturel ou associatif et de membres du CROUS, elle se réunit plusieurs fois par an pour :

- Examiner les dossiers.
- Fixer le montant des financements. Après avis favorable, le CROUS versera selon ses propres modalités le montant de l'aide accordée.
- Désigner les projets participants à la commission nationale.

TOUT PROJET NON RÉALISÉ  
DONNERA LIEU À UN  
REMBOURSEMENT DE LA  
SUBVENTION OCTROYÉE.

### Les prix nationaux

Si votre projet est sélectionné au niveau national, **vous devez vous préparer à le présenter oralement (sauf pour les prix Sciences et techniques et Jeune talent) devant la commission nationale à Paris.**

Composée de représentants étudiants, des universités, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de la Culture et de la Communication, de professionnels du milieu culturel ou associatif, cette commission se réunit courant du mois de novembre pour désigner les projets auxquels seront décernés les prix Culture-ActionS remis lors la cérémonie de remise des prix à Paris, au mois de décembre.



# LES COORDONNÉES

## DES SERVICES CULTURELS DES CROUS

### Aix - Marseille

Tél. 04 42 93 47 69  
[www.crous-aix-marseille.fr](http://www.crous-aix-marseille.fr)

### Amiens

Tél. 03 22 71 24 06  
[www.crous-amiens.fr](http://www.crous-amiens.fr)

### Antilles - Guyane

Tél. 0590 89 59 16  
[www.crous-antillesguyane.fr](http://www.crous-antillesguyane.fr)

### Besancon

Tél. 03 81 48 46 08  
[www.crous-besancon.fr](http://www.crous-besancon.fr)

### Bordeaux

Tél. 05 56 80 78 28  
[www.crous-bordeaux.fr](http://www.crous-bordeaux.fr)

### Caen

Tél. 02 31 56 60 96  
[www.unicaen.fr/crous](http://www.unicaen.fr/crous)

### Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 34 44 16  
[www.crous-clermont.fr](http://www.crous-clermont.fr)

### Corse

Tél. 04 95 45 32 25  
[www.crous-corse.fr](http://www.crous-corse.fr)

### Créteil

Tél. 01 45 17 46 73  
[www.crous-creteil.fr](http://www.crous-creteil.fr)

### Dijon

Tél. 03 80 38 15 04  
[www.crous-dijon.fr](http://www.crous-dijon.fr)

### Grenoble

Tél. 04 56 52 88 44  
[www.crous-grenoble.fr](http://www.crous-grenoble.fr)

### Lille

Tél. 03 20 88 66 12  
[www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr)

### Limoges

Tél. 05 55 43 17 05  
[www.crous-limoges.fr](http://www.crous-limoges.fr)

### Lyon - Saint-Étienne

Tél. 04 72 80 85 63  
[www.crous-lyon.fr](http://www.crous-lyon.fr)

### Montpellier

Tél. 04 67 41 50 09  
[www.crous-montpellier.fr](http://www.crous-montpellier.fr)

### Nancy - Metz

Tél. 03 83 91 89 01  
[www.crous-nancy-metz.fr](http://www.crous-nancy-metz.fr)

### Nantes

Tél. 02 40 37 13 28  
[www.crous-nantes.fr](http://www.crous-nantes.fr)

### Nice - Toulon

Tél. 04 92 15 50 82  
[www.crous-nice.fr](http://www.crous-nice.fr)

### Orléans - Tours

Tél. 02 38 24 27 26  
[www.crous-orleans-tours.fr](http://www.crous-orleans-tours.fr)

### Paris

Tél. 01 40 51 37 03  
[www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)

### Poitiers

Tél. 05 49 45 47 51  
[www.crous-poitiers.fr](http://www.crous-poitiers.fr)

### Reims

Tél. 03 26 04 15 50  
[www.crous-reims.fr](http://www.crous-reims.fr)

### Rennes

Tél. 02 99 84 31 63  
[www.crous-rennes.fr](http://www.crous-rennes.fr)

### La Réunion

Tél. 02 62 48 95 06  
[www.crous-reunion.fr](http://www.crous-reunion.fr)

### Rouen

Tél. 02 32 08 50 07  
[www.crous-rouen.fr](http://www.crous-rouen.fr)

### Strasbourg

Tél. 03 88 21 28 40  
[www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr)

### Toulouse

Tél. 05 61 12 54 80  
[www.crous-toulouse.fr](http://www.crous-toulouse.fr)

### Versailles

Tél. 01 39 24 52 19  
[www.crous-versailles.fr](http://www.crous-versailles.fr)

CNOUS - SDVE

Département de l'action culturelle

et des partenaires avec les associations

6 rue Jean Calvin - BP 49 - 75222 Paris cedex 05

Tél. 01 55 43 57 63 - Fax 01 55 43 57 72

[culture@cnous.fr](mailto:culture@cnous.fr) - [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr) - [www.culture.cnous.fr](http://www.culture.cnous.fr)

Directeur de la publication : François BONACCORSI

Rédaction : Service culturel

Création graphique : le laboratoire des émotions

Impression : Caractère (04 71 48 05 46)

Sept. 2011 - Tirage : 47 150 ex.

Ce document participe à la protection de l'environnement :

il est imprimé par Caractère, site de production 14001

sur papier 100% PEFC/10-31-945